

Asfad  
146 D, route de Lorient, 35000 RENNES  
T : 02 99 59 60 01  
E-mail : siege@asfad.fr  
Site internet : <http://www.asfad.fr>  
Responsable :  
Hélène CHAUVIGNE (dir. pôle Cohésion sociale) ;  
Sarah PLACE (resp. SHU) ; David RUCAY (resp. SIS  
Brocéliande) ; Alexis GAUTIER (resp. SIS Patton et  
maisons relais)

Structure

Asfad CHRS  
CHRS Insertion  
PAYS DE RENNES



## Capacité

**Nb Places :** 183 (dont 3 places de stabilisation)

## Public

**Public :** Femmes avec ou sans enfants  
**Accès mobilité réduite :** Non  
**Accueil d'usagers avec chien :** Non.

## Hébergement

**Modalité Hébergement :** Hébergement en appartements diffus ou structure collective. Appartement partagé pour les femmes seules en résidence collective.

**Descriptif :** Mise à disposition : salon, lave linge, local poussette, téléphone, espace informatique et espace lecture.

## Localisation géographique

**Situation de l'établissement :** Rennes : 146 A rue de Lorient.

**Accessibilité de l'établissement :** Accès en bus (ligne 11, arrêt Stade Rennais).

## Règles de fonctionnement

**Visite :** Autorisée jusqu'à 21h30, à l'appartement ou dans la chambre et jusqu'à 22h au salon d'accueil sous réserve d'un " bon d'autorisation de visites " à remettre au référent.

**Horaires d'arrivée et de départ :** Horaires de sorties : jusqu'à 1h du matin, pas d'horaires le week-end (vendredi et samedi soir).

**Absences :** Selon le règlement de fonctionnement

## Participation financière

**Caution :** 60 euros (état des lieux et inventaire).

**Participation à l'hébergement :**

- Résidence à Patton = Femme seule : 10% des ressources ; femme avec 1 enfant: 15% des ressources ; femme avec 2 enfants et plus: 10% des ressources
- Résidence à Brocéliande = Idem pour les femmes ne percevant pas les APL ; si APL : paiement du résiduel du loyer
- Foyer éclaté au bail glissant = en fonction de la composition et du loyer.

## Vie collective

**Ateliers et actions collectives :** Ateliers AVA rémunérés 30% du SMIC.

## Prestations complémentaires et partenariats

**Restauration :** Pas de restauration collective. Les femmes cuisinent dans leur appartement.

**Prestation médicale :** Permanence de médecin pédiatre (1 fois par mois), infirmière puéricultrice.

**Aide psychologique :** Psychologue

**Autre partenariats :** Permanence CPAM (1 fois tous les 15 jours). EMPP

**Autres services :** Multi accueil MTI MOUN (garde d'enfants) sous réserve de places disponibles.

## Orientation

Via le SIAO 35.

## PHOTO



Le CHRS « Résidence Brocéliande »